

SÉANCE DU 22 JUILLET 2020

Le vingt-deux juillet 2020 à 19 heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence du Maire, Bernard BOURACHOT.

Convocation du 16.07.2020

Présents :

Maire : Bernard BOURACHOT

Adjoint : Jean-François BOURACHOT

Conseillers Municipaux : Patrick CHARTIER, Justine DAUGE, Catherine MARTIN, Rodolphe PELIN, Olivier BONNABAUD, Jean Paul FAYET, Gérard COGNET

Absente excusée: Bénédicte TRUGE

Secrétaire de Séance : Justine DAUGE

.....

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, lequel est adopté.

1. Vote du budget primitif 2020 - commune:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif de la commune 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 227 300.44€ en fonctionnement,
- 691 430.52€ en investissement.

2. Emprunt 2020 - Budget Commune et ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à procéder à la négociation avec les organismes prêteurs, et à la réalisation des emprunts nécessaires à la réalisation des programmes d'investissement inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 de la commune,
- à effectuer une ouverture de ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer les contrats à intervenir.

3. Vote du budget primitif 2020 - local artisanal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du local artisanal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- 5 261.40€ en fonctionnement,
- 11 992.91€ en investissement.

4. Travaux de voirie 2020:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient le devis de l'entreprise Colas d'un montant de 27 765€ pour les travaux de voirie 2020,
- demande l'accord définitif de la subvention au titre de la voirie auprès du Département,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5. Travaux logement 8 rue de l'église :

Le maire explique à l'assemblée que le logement « 8 rue de l'église » sera remis à la location. Mais des travaux de menuiserie (porte d'entrée) et de peinture sont nécessaires. L'entrée de la cour et le portail sont à réaménager et le sapin est à abattre.

Le conseil après en avoir délibéré, retient le devis de la Menuiserie Chambonnaire de 1 752.35€TTC, de l'entreprise Bonnot pour 3 357.09€TTC pour la réalisation des travaux intérieurs et autorise le maire à signer ces devis.

6. Location du logement sis 8 rue de l'église :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de louer le logement sis 8 rue de l'église à Mme et M. DUCERF Max pour un loyer de 425€ et 30€ de charges, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette location.

7. Délégué Site Clunisien :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Régime BERNARD, sise 6 rue de la Tuilerie 03130 NEUILLY EN DONJON, comme déléguée auprès de la fédération des Sites Clunisiens.

8. Convention avec Le Centre Social La Farandole :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à signer la convention de partenariat avec l'association du Centre Social La Farandale dans le cadre des activités proposées au sein de l'Accueil de Loisirs.

Informations :

- Salle polyvalente : Un devis de carrelage a été demandé. Avant d'effectuer des demandes de subventions supplémentaires, des contacts seront pris auprès de la sous-préfecture et du département.
- Cantine : inspection sanitaire de la cantine du 2 juillet : contrôle très satisfaisant
- Visite de la commune par les élus le samedi 8 août 2020 à 8h30.

Séance levée à 21h30

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 22 juillet 2020